

nuit et le jour au repos et à la sûreté de ses habitants, et prêter main-forte à la justice.

L'année 1787 fut une année très-malheureuse pour l'industrie lyonnaise et pour les ouvriers de la fabrique de soieries. Le jeudi, 19 juillet, le Consulat prit une délibération du plus haut intérêt, et dont nous citerons le passage suivant :

« Les prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, très-particulièrement instruits que la dernière récolte des soies a presque totalement manqué dans le royaume, dans le Piémont et dans l'Italie, que la cherté excessive de cette matière première, qui est une suite inévitable de la disette, ôte aux marchands fabricants en étoffes de soie la possibilité de s'en pourvoir, et va les mettre incessamment dans la nécessité de diminuer une grande partie de leur fabrication, que déjà plusieurs d'entre eux ont considérablement réduit le nombre de leurs ouvriers, et que bientôt ils se verront forcés de n'en employer que le plus petit nombre.

« Allarmés des suites d'un événement aussi malheureux, qui ne peut manquer de plonger dans une inaction totale et dans la plus affreuse misère une multitude d'individus qui ne subsistent que par le travail de cette manufacture, nous ne saurions trop tôt prendre des précautions pour conserver dans l'enceinte de nos murs des bras aussi précieux, et leur procurer les moyens d'y subsister jusqu'au temps où une récolte abondante, ou une diminution du prix de cette matière première permettra de rendre à la fabrication toute son activité.

« Mais en même temps nous ne devons pas perdre un instant pour nous occuper des moyens de faire subsister ceux de ces ouvriers que la circonstance laissera absolu-